Page : 1/18

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200
- · UFI: QCC0-Y0VU-400W-4E8W
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Utilisation industrielle des fluides de coupe

Utilisation professionnelle des fluides de coupe

· Emploi de la substance / de la préparation

Lubrifiant de refroidissement

Uniquement pour manipulation adéquate.

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach CH-4901 Langenthal Tel. +41 (0)62 919 75 75 www.motorex.com

Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse Freiestrasse 16 CH-8028 Zürich info@toxinfo.ch Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Page: 2/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Numéro index: 649-468-00-3 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 68920-66-1 NLP: 500-236-9 Reg.nr.: 01-2119489407-26	Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	≥5-≤7,5%
CAS: 105-59-9 EINECS: 203-312-7 Numéro index: 603-079-00-5 Reg.nr.: 01-2119488970-24	2,2'-méthyliminodiéthanol Eye Irrit. 2, H319	2,5-7,5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	1-3%
CAS: 68608-26-4 EINECS: 271-781-5 Reg.nr.: 01-2119527859-22	Acides sulfoniques, pétrole, sels de sodium Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28	2-aminoéthanol Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	1-2,5%

(suite page 3)

Page : 3/18

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

	(	suite de la	a page 2
CAS: 27458-92-0	isotridécane-1-ol	0,25	-1%
EINECS: 248-469-2 Reg.nr.: 01-2119488528-21	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315		
CAS: 3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	≥0,1-<	0,25%
EINECS: 223-296-5	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332		
· Règlement (CE) No 648/200	4 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents conservateurs (1-oxyc	de de pyridine-2-thiol, sel de sodium)		<5%

<sup>·</sup> Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vômir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas de feu des oxydes de carbone et d'azote peuvent se former.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 4)

Page: 4/18

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): 5°C - 30°C

Eviter la congélation.

Stocker fermé les récipients et protéger contre pluie, poussière, chaleur et d'autres influences atmosphérique.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composant	s présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
112-34-5 2-(	2-butoxyéthoxy)éthanol
VME (Suisse	v) Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm SSc;
141-43-5 2-a	nminoéthanol
VME (Suisse	v) Valeur momentanée: 10 mg/m³, 4 ppm Valeur à long terme: 5 mg/m³, 2 ppm S;
3811-73-2 1·	oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium
VME (Suisse	valeur momentanée: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³ H SSc;
DNEL	
64742-55-8	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
· .	ONEL / Workers / Local Effects / Long- 1 mg/kg/8h (ouvrier) erm

(suite page 5) CH/FR

Page : 5/18

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

nhalatoire	DNFI	(suite de la p 2,7-5,4 mg/m3/8h (ouvrier)
ririaiatoire	DNEL	1,2 mg/m3/24h (consommateur)
58020-66-	DNEE 1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éth	, ,
Oral	DNEL/general population/Systemic	-
Jiai	effects/Long-term	23 mg/kg/24n (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects /	2.080 mg/kg/24h (ouvrier)
,	Long-term	
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1.250 mg/kg/24h (consommateur)
nhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects /	294 mg/m3 (ouvrier)
	Long-term	07 m m/m 2 (n n n n m m m m m m m m m m m m m m m
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	87 mg/m3 (consommateur)
	,2'-méthyliminodiéthanol	
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects /   Long-term	19 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	9,4 mg/kg/24h (consommateur)
nhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	26 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	6,5 mg/m3 (consommateur)
112-34-5 2	-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	5 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	83 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	50 mg/kg/24h (consommateur)
nhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	67,5 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-short term	101,2 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL / Workers / Local Effects / Long- term	67,5 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	40,5 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general pop/Local effects/acute- short term	60,7 mg/m3 (consommateur)
	DNEL/general population/Local effects/   Long-term	40,5 mg/m3 (consommateur)
58608-26-4	4 Acides sulfoniques, pétrole, sels de soc	l dium
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	3,33 mg/kg/24h (ouvrier)

Page : 6/18

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

		DNEL/general population/Sustan	(suite de la pa
		DNEL/general population/System effects/Long-term	irc  1,007 mg/kg/24n (consommateur)
Inhalatoire		DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 0,66 mg/m3 (ouvrier)
		DNEL/general population/Systen effects/Long-term	oic 0,33 mg/m3 (consommateur)
141-4	43-5 <i>2</i>	-aminoéthanol	-
Oral		DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 3,75 mg/kg/24h (consommateur)
Derm	nique	DNEL / Workers / Systemic effects Long-term	s / 1 mg/kg/24h (ouvrier)
		DNEL/general population/Systen effects/Long-term	nic 0,24 mg/kg/24h (consommateur)
Inhala	atoire	DNEL / Workers / Local Effects / Lor term	g- 3,3 mg/m3 (ouvrier)
		DNEL/general population/Local effec Long-term	ts/ 2 mg/m3 (consommateur)
2745	8-92-0	) isotridécane-1-ol	
Oral		DNEL/general population/Systen effects/Long-term	nic 2,1 mg/kg/24h (consommateur)
Derm	nique	DNEL / Workers / Systemic effect: Long-term	6,94 mg/kg/24h (ouvrier)
		DNEL/general population/Systen effects/Long-term	nic 4,2 mg/kg/24h (consommateur)
Inhala	atoire	DNEL / Workers / Systemic effect: Long-term	24,5 mg/m3 (ouvrier)
		DNEL/general population/System effects/Long-term	nic 7,3 mg/m3 (consommateur)
PNE	С		•
6474	2-55-8	B distillats paraffiniques légers (pétrol	e), hydrotraités
Oral	PNEC	C / Predators / Secondary poisoning	9,33 mg/kg food (Empoisonneme secondaire (prédateurs))
6892	0-66-1	l Alcools en C16-18 et C18 insaturés, e	éthoxylés
	PNEC	C / Aquatic organisms / Freshwater	0,002 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC	C / Aquatic organisms / Marine water	0,002 mg/l (organismes aquatiques)
		C/Aquatic org/intermittent ses(freshwater)	0,1 mg/l (organismes aquatiques)
		C/Aquatic organisms/Sewage treatment	10.000 mg/l (organismes aquatiques)
	PNE	C / Aquatic organisms / Sediment nwater)	6,33 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNE	C / Aquatic organisms / Sediment ne water)	6,33 mg/kg (organismes aquatiques)
ı		C / Terrestrial organism / Soil	1 mg/kg (organismes terrestres)
		,2'-méthyliminodiéthanol	,
	59-9 2 <sub>.</sub>	,z -metrymmodicthanor	
		C / Aquatic organisms / Freshwater	0,1 mg/l (organismes aquatiques)

Page : 7/18

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

		(suite de la page 6)
	PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	10 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,78 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0351 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,097 mg/kg (organismes terrestres)
112-	34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	56 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	1,1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,11 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	200 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	4,4 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,44 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,32 mg/kg (organismes terrestres)
6860	8-26-4 Acides sulfoniques, pétrole, sels de	sodium
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	16,667 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	10 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	723.500.000 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	723.500.000 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	868.700 mg/kg (organismes terrestres)
141-	43-5 2-aminoéthanol	
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,085 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0085 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,028 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,434 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0434 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,0367 mg/kg (organismes terrestres) (suite page 8)
		(Saite page 0)

Page: 8/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

plant/STP

(freshwater)

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 7) 27458-92-0 isotridécane-1-ol PNEC / Aquatic organisms / Freshwater 0,00018 mg/l (organismes aquatiques) PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment | 10 mg/l (organismes aquatiques) PNEC / Aquatic organisms / Sediment | 0,0208 mg/kg (organismes aquatiques) PNEC / Aquatic organisms / Sediment 0,00208 mg/kg (organismes aquatiques) (marine water) PNEC / Terrestrial organism / Soil 0,314 mg/kg (organismes terrestres)

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

CH/FR

(suite page 9)

Page: 9/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 8)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide · Couleur: Brun

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair >150 °C

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

9,2 (5% Emulsion) (DIN 51369) · pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique 65 mm<sup>2</sup>/s @ 40 °C

· Consistance

Non déterminé. · Dynamique:

· Solubilité

Entièrement miscible · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

· Capacité thermique

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative 0,97 g/cm3 (ASTM D 4052) · Densité à 20 °C:

Non déterminé. · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 10)

Page: 10/18

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 9)

· Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

		erminantes pour la classification:
64742-55-8	3 distillats	paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
Inhalatoire	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)
68920-66-1	Alcools e	n C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
		2.000-3.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	100 mg/m3 (rat)
	LC50 / 4h	1,6 mg/l (rat)
105-59-9 2	,2'-méthyli	minodiéthanol
Oral	LD50	4.680 mg/kg (rat)
		(suite page

Page: 11/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

		(suite de la page 1
	NOAEL	1.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000-11.336 mg/kg (lapin)
112-34-5 2	-(2-butoxy	éthoxy)éthanol
Oral	LD50	2.410-5.530 mg/kg (souris)
	NOAEL	250 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.764 mg/kg (lapin)
	NOAEL	200-2.000 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	NOAEL	14 ppm (rat)
68608-26-4	Acides su	ulfoniques, pétrole, sels de sodium
Oral	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,9 mg/l (rat)
	NOAEL	49,5 mg/m3 (rat)
141-43-5 2	-aminoéth	anol
Oral	LD50	1.089-1.515 mg/kg (rat)
	LD50	1,07-1,19 ml/kg (rat)
	NOAEL	300 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2,46-2,83 ml/kg (lapin)
	LD50	2.504-2.881 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	1,3 mg/l (rat)
	NOAEC	10 mg/m3 (rat)
27458-92-0	) isotridéca	ane-1-ol
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	30-150 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	150-600 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	7,07 ml/kg (lapin)
	LD50	5.970 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC0 / 8h	6,3-300 mg/m3 (rat)
3811-73-2	1-oxyde de	pyridine-2-thiol, sel de sodium
Oral	LD50	1.208 mg/kg (rat)
	NOAEL	0,5 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	1,5 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	1.800-1.900 mg/kg (lapin)
	NOEL	5-15 mg/kg (souris)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,25 mg/l (rat)
	NOAEL	0,46 mg/m3 (rat)
	LOAEL	8,1 mg/m3 (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 12)

Page : 12/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 11)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

	é aquatique:	
	55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	
LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)	
	100 mg/l/96h (poisson)	
	>100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)	
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)	
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
NOEL	>100 mg/l/72h (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)	
	66-1 Alcools en C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés	
LC50	108 mg/l/96h (poisson)	
EC50	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
EL50	51 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
EL50	10 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	0,77-1,75 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	0,11-0,33 mg/l/28d (poisson)	
105-59	-9 2,2'-méthyliminodiéthanol	
LC50	1.466 mg/l/96h (Leuciscus idus) (static test)	
EC50	>100 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412)	
EC50	233 mg/l/48h (Daphnia Magna) (Guideline 67/548/EWG, Annexe V, C.2.)	
NOEC	6,25 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412)	
112-34	-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC50	1.300 mg/l/96h (poisson)	
EC50	100 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
EC50	1.101 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
EC50	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	100 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	100 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
68608-	26-4 Acides sulfoniques, pétrole, sels de sodium	
EC50	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
EL50	1.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	1.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	

Page : 13/18

# Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

141-12	·5 2-aminoéth		te de la paç
LC50	349 mg/l/96h		
LC0	150 mg/l/96h	•	
	500 mg/l/96h		
EC50	_	poissorry 2h (algae / cyanobacteria)	
EC50	_	l/21d (Invertébrés aquatiques)	
	_	(Invertebres aquatiques)	
EC0	· ·	nvertébrés aquatiques)	
EC50	•	nvertébrés aquatiques)	
	,	(Invertébrés aquatiques)	
	•	gae / cyanobacteria)	
	92-0 isotridéca		
LC50	0,55 mg/l/96h		
LC0	0,31 mg/l/96h	/	
	0,99 mg/l/96h	/	
EC10	•	ng/l/72h (algae / cyanobacteria)	
EC50		ng/l/72h (algae / cyanobacteria) ng/l/72h (algae / cyanobacteria)	
		(Invertébrés aquatiques)	
EC0	_	h (Invertébrés aquatiques)	
EL50	•	h (Invertebres aquatiques)	
	,	e pyridine-2-thiol, sel de sodium	
LC50	0,0073 mg/l/9		
LC0	0,0026 mg/l/9	,	
	0,011 mg/l/96	,	
LC50	•	h (Invertébrés aquatiques)	
	_	égradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.	
	tentiel de bio		
64742-	55-8 distillats	paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	
		>3,5 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
		n C16-18 et C18 insaturés, éthoxylés	
coefficie	ent de partage	3,8-7,19 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
	radabilité	99 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 A)	
105-59-	9 2,2'-méthyli	minodiéthanol	
		-1,08 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
112-34-	5 2-(2-butoxy	éthoxy)éthanol	
coefficie	ent de partage	1 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
Biodégr	radabilité	95 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 C)	
141-43-	5 2-aminoéth	anol	
coefficie	ent de partage	-1,31 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
Biodégr	radabilité	>90 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 A)	
27458-9	92-0 isotridéca	ane-1-ol	
coefficie	ent de partage	5,19 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
_	radabilité	90-100 % (28d) (Biodégradabilité) (EU Method C.4-D)	
		pyridine-2-thiol, sel de sodium	
coefficie	ent de partage	<-1,09 [] (log Kow) (Bioaccumulation)	
	radabilité	>60 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)	

Page: 14/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 13)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Classe de danger pour l'eau 1 (selon l'annexe 1 AwSV) dans la dilution d'application: légèrement dangereux pour l'eau

Classe de danger pour l'eau 2 (selon l'annexe 1 AWSV): dangerosité significative pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· Catalogue européen des déchets

12 01 09\* émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 15)

Page : 15/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 14)

"Règlement type" de l'ONU:

néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- exigence de pureté
- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 16)

Page : 16/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 15)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

Date de la version précédente: 19.10.2020

· Numéro de la version précédente: 4.1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

#### Annexe: Scénario d'exposition 1

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle des fluides de coupe
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC25 Fluides pour le travail des métaux

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

(suite page 17)

Page : 17/18

#### Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX°
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression : 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 16)

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Annexe: Scénario d'exposition 2

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des fluides de coupe
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC25 Fluides pour le travail des métaux

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
- Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

(suite page 18)

Page: 18/18

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX\*
Oil of Switzerland
Révision: 12.04.2022

Date d'impression: 12.04.2022

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SWISSCOOL MAGNUM UX 200

(suite de la page 17)

- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.